

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooooooooooooo

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 29 mai 2026

Présents : ALLAIS Florence ; BREGEON Liliane ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DAVOINE Stéphane ; ELMI BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GUENDOZ Sarah ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ; MAYOR Sébastien ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; SOURROUILLE Matthieu ; VERDON Emilie ; VERNAY Martin ; VICIER Christophe ; VIGOUREUX Océane ; VILLENEUVE Marc.

Excusés : BIVALSKI Maxime (pouvoir à Madame ELMI BARREH) ; BONNETON Aline (pouvoir à Madame S. GUENDOZ) ; CHUSSEAU Agathe (pouvoir à Madame V. LAIZET) ; GANTCH Sébastien (pouvoir à Monsieur M. VERNAY) ; ZANDVLIET Jean (pouvoir à Madame E. VERDON).

Absent : DELAHAYE Virginie ;

Secrétaires de Séance : Madame ELMI BARREH, Madame COLSON VALENCIA

Délibération D2026-42

Objet : Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Fargues Saint-Hilaire,

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire qui comprend :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

- Madame le Maire, Florence ALLAIS
- Monsieur NERAUDAU, Madame BREGEON, Madame VIGOUREUX, Madame ELMI BARREH

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin :

« Liste des délégués Fargues Saint-Hilaire pour les élections sénatoriales »

- Madame ALLAIS Florence
- Monsieur NERAUDAU Gérard
- Madame BREGEON Liliane
- Monsieur GUIMBERTEAU Alexandre

- Madame LAIGLE Eugénie
- Monsieur MAYOR Sébastien
- Madame BONNETON Aline
- Monsieur DAVOINE Stéphane
- Madame GUENDOUZ Sarah
- Monsieur VILLENEUVE Marc
- Madame VIGOUREUX Océane
- Monsieur PETUAUD-LETANG Julien
- Madame COLSON-VALENCIA Nathalie
- Monsieur DANCOISNE Alexandre
- Madame DELAHAYE Virginie
- Monsieur VERNAY Martin
- Madame LAIZET Véronique
- Monsieur GANTCH Sébastien
- Madame LACLAU Marion
- Monsieur FROUART Matthieu

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste « **Liste des délégués Fargues Saint-Hilaire pour les élections sénatoriales** » : 26 suffrages obtenus soit 15 mandats de délégués et 5 mandats de suppléants.

Sont élus délégués :

- Madame ALLAIS Florence
- Monsieur NERAUDAU Gérard
- Madame BREGEON Liliane
- Monsieur GUIMBERTEAU Alexandre
- Madame LAIGLE Eugénie
- Monsieur MAYOR Sébastien
- Madame BONNETON Aline
- Monsieur DAVOINE Stéphane
- Madame GUENDOUZ Sarah
- Monsieur VILLENEUVE Marc
- Madame VIGOUREUX Océane
- Monsieur PETUAUD-LETANG Julien
- Madame COLSON-VALENCIA Nathalie
- Monsieur DANCOISNE Alexandre
- Madame DELAHAYE Virginie

Sont élus délégués suppléants :

- Monsieur VERNAY Martin
- Madame LAIZET Véronique
- Monsieur GANTCH Sébastien
- Madame LACLAU Marion
- Monsieur FROUART Matthieu

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

A Fargues Saint-Hilaire, le 05 juin 2026

Madame le Maire,
Florence ALLAIS



secretaris
the elai Buech
[Signature]

the Colson Valencia
[Signature]

[Signature]